

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MRC DU PONTIAC
MUNICIPALITÉ DE BRISTOL

Procès-verbaux – 19 novembre 2025

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRISTOL, TENUE AU 32, CHEMIN AYLMER (BUREAU MUNICIPAL), LE 19 NOVEMBRE 2025, À 19 H, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME VALERIE TWOLAN-GRAHAM, MAIRESSE.

AUSSI PRÉSENTS: STEVE GRAY, ARCHIE GREER, MEAGHAN MCCONNELL, GREG GRAHAM, NANCY CRAIN ET REMO PASTERIS.

AUSSI EST PRÉSENTE LINDA MONETTE QUI AGIT A TITRE DE SECRETAIRE.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière a donné un avis spécial écrit convoquant la séance spéciale d'aujourd'hui à tous les membres du conseil. Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis tel qu'exigé par la loi.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1

OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée dûment constituée par la présidente, il est 19h00.

1.2

PÉRIODE DE QUESTIONS

Suite à cette période de questions, Madame la présidente présente l'ordre du jour;

- 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Période de questions
 - 1.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.4 Nomination Directrice générale par interim
 - 1.5 Levée de l'assemblée
-

2025-11-146

1.3

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Steve Gray
APPUYÉ par Archie Greer
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2020-11-147

1.4

NOMINATION DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTERIM

ATTENDU QUE la Directrice générale, Madame Christina Peck, est présentement absente pour un motif valable et documenté ;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'assurer la continuité des opérations administratives et du bon fonctionnement de la Municipalité de Bristol pendant cette absence ;

ATTENDU QUE Madame Linda Monette possède les compétences et l'expérience requises pour assumer les responsabilités de la direction générale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Steve Gray, appuyé par Archie Greer, et résolu :

QUE le conseil nomme Madame Linda Monette à titre de **Directrice générale par intérim** pour la durée de l'absence motivée de la Directrice générale, Madame Christina Peck ;

QUE Madame Linda Monette soit investie de tous les pouvoirs, responsabilités et obligations liés à la fonction de Directrice générale, conformément aux lois, règlements et politiques en vigueur ;

QUE la présente résolution prenne effet immédiatement et demeure en vigueur jusqu'au retour en fonction de Madame Christina Peck ou jusqu'à toute décision ultérieure du conseil municipal.

ADOPTÉE

2025-11-148

1.5

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de l'assemblée à 19h30.

Présidente

VALERIE TWOLAN-GRAHAM
Mairesse

LINDA MONETTE
Directeur générale par interim

« Je, VALERIE TWOLAN-GRAHAM, certifie que la signature de la présente procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient, au sens du paragraphe de l'article 142 (2) du Code municipal ».